



9 mai 2016

## **Conférence des Présidents des Parlements de l'UE**

**Luxembourg, 22-24 mai 2016**

### **Projet de conclusions de la Présidence**

#### **Observations préliminaires**

La Conférence des Présidents des Parlements de l'Union européenne s'est tenue à Luxembourg, au European Convention Center Luxembourg, les 22 - 24 mai 2016. Les Présidents ou leurs représentants de ... Assemblées de 28 Etats membres et le Président du Parlement européen ainsi que le Président de la Commission européenne ont participé à la Conférence. Les Présidents ou leurs représentants des Parlements de ... pays candidats et d'autres observateurs ont également pris part à la Conférence. La Conférence a été présidée par M. Mars Di Bartolomeo, Président de la Chambre des Députés du Luxembourg.

Dans son introduction, le Président a insisté sur l'inestimable plus value du projet européen qui est un projet de paix, de liberté, de développement économique et social fondé sur nos valeurs fondamentales.

La Conférence a été divisée en quatre sessions :

1. « La gestion des flux migratoires ». La session a été introduite par.... ;
2. « Le renforcement de l'Union européenne ». La session a été introduite par ..... ;
3. « Le rôle des Parlements nationaux et la coopération interparlementaire ». La session a été introduite par..... ;
4. « Assurer la sécurité des citoyens dans le respect des libertés fondamentales ». La session a été introduite par....

#### **La gestion des flux migratoires**

1. Les Présidents constatent que l'Union européenne est confrontée à un afflux massif de réfugiés et migrants fuyant pour la plupart la Syrie, l'Irak, l'Afghanistan et certains pays africains.
2. Les Présidents suivent avec attention les initiatives prises par la Commission européenne pour affronter la crise des réfugiés, surtout l'adoption de l'Agenda européen en matière de migration.



9 mai 2016

3. Les Présidents notent que suite à la fermeture de la route des Balkans occidentaux des milliers de réfugiés et migrants sont actuellement bloqués en Grèce dans des conditions déplorables. Dans ce contexte, les Présidents accueillent favorablement le règlement adopté par le Conseil le 15 mars 2016 instituant un mécanisme d'aide d'urgence en vue d'aider la Grèce et d'autres Etats membres débordés par l'afflux massif de réfugiés. De plus, les Présidents saluent la décision de la Commission européenne du 16 décembre 2015 assurant un budget record pour 2016 à l'aide humanitaire, alors que les besoins humanitaires augmentent dans le monde entier en raison de la crise des réfugiés et des migrants, de l'impact croissant des catastrophes naturelles, du changement climatique et de la crise économique.
4. Les Présidents déplorent profondément le grand nombre de victimes et le grand nombre de migrants et réfugiés qui risquent leur vie en tentant de parvenir illégalement en Europe. Ils soulignent qu'il faut contrecarrer les pratiques des passeurs et mettre fin au trafic d'êtres humains en mer Egée, en s'appuyant sur le plan d'action de l'UE contre le trafic de migrants, du 27 mai 2015. Les Présidents constatent avec inquiétude que le groupe le plus vulnérable dans le trafic de migrants sont les mineurs réfugiés et migrants non accompagnés.
5. Les Présidents se félicitent que leurs revendications faites lors de la Conférence des Présidents des Parlements de l'UE 2015 « de prendre des mesures concrètes et immédiates pour faire face avec plus d'efficacité aux tragédies de la mer liées à l'augmentation des flux migratoires en provenance de la rive sud de la Méditerranée et également d'affronter les problèmes causés par les vagues de réfugiés provenant des frontières orientales de la zone Schengen » aient été prises en compte. Dans ce sens, ils saluent particulièrement la bonne coopération entre l'UE et l'OTAN et l'énorme travail mené par l'OTAN surtout dans son action en mer Egée.
6. Les Présidents plaident pour un renforcement de la solidarité et de la responsabilité à l'intérieur de l'UE. Dans ce contexte, ils appuient la décision du Conseil européen du 7 mars 2016 à accélérer la mise en œuvre des relocalisations et des réinstallations, afin d'alléger la lourde charge qui pèse sur les pays particulièrement débordés par l'afflux massif de réfugiés et de migrants.
7. Les Présidents saluent la communication de la Commission européenne du 6 avril 2016 dans laquelle elle présente différentes options de réforme du régime d'asile européen commun (RAEC) et de développement de voies légales et sûres d'entrée en Europe et prennent acte des propositions présentées le 4 mai 2016. Les Présidents réaffirment la nécessité d'une politique d'asile européenne plus humaine, plus solidaire et efficace, ainsi que d'une politique de migration légale mieux encadrée.
8. Les Présidents constatent avec inquiétude que l'amalgame entre « terroristes » et « réfugiés » de même que l'amalgame entre fanatisme religieux et croyance religieuse gagne de plus en plus de terrain. Ils mettent en évidence que les réfugiés sont aussi les victimes du système terroriste et fuient entre autres les massacres et les tueries de



9 mai 2016

Daech. Ils expriment la nécessité de ne pas stigmatiser ceux qui relèvent du droit à une protection internationale.

9. Les Présidents soulignent la nécessité d'accueillir les réfugiés avec humanité et dignité et de les accompagner dans leur processus d'intégration dans leur pays d'accueil. La compréhension et le respect mutuel sont les bases fondamentales de la relation entre les réfugiés et la société d'accueil.
10. Les Présidents reconnaissent que la Turquie est un partenaire stratégique clé pour l'UE, notamment en ce qui concerne la coopération en matière de migration. Ils félicitent la population turque qui se montre accueillante envers les 2.7 millions de réfugiés vivant sur son sol. Toutefois, les Présidents souhaitent que la coopération en matière de migration soit découplée du processus de négociation d'adhésion à l'UE et que cette coopération se fasse dans le plein respect des valeurs fondamentales de l'UE.
11. Les Présidents accueillent favorablement le plan d'action UE-Turquie: soutien aux réfugiés et gestion des migrations, activé le 29 novembre 2015. Les Présidents constatent avec satisfaction que de nombreux points ont déjà été mis en œuvre, dont l'ouverture par la Turquie de son marché du travail aux Syriens bénéficiant d'une protection temporaire, l'établissement de nouvelles exigences en matière de visa pour les Syriens et les ressortissants d'autres pays, l'intensification des efforts en matière de sécurité par les garde-côtes et policiers turcs et le renforcement de l'échange d'informations.
12. En ce qui concerne l'accord trouvé le 18 mars 2016 entre l'UE et la Turquie, les Présidents insistent sur le fait que la mise en œuvre de cet accord doit pleinement respecter le droit international et européen relatif à l'asile et à la protection internationale et être assortie de garanties en matière de droits fondamentaux et procéduraux. Les Présidents notent que la manière dont l'accord sera mis en œuvre est cruciale et qu'il faut absolument éviter des expulsions collectives et arbitraires. En outre, les Présidents soulignent que les réfugiés nécessitent la protection de l'UE et qu'une attitude de rejet ne représente pas la solution aux problèmes qui se posent.
13. Les Présidents soutiennent et remercient les organisations humanitaires, notamment les agences des Nations Unies, les ONG et les organismes de la Croix-Rouge pour leur engagement dans le soutien des réfugiés et migrants.
14. Les Présidents encouragent la Commission européenne dans ses efforts déployés dans la feuille de route pour un retour pleinement fonctionnel du système de Schengen. Les Présidents sont conscients que le fonctionnement normal de l'espace Schengen doit aller de pair avec un soutien aux Etats membres confrontés à des situations difficiles. Dans ce sens, ils saluent la proposition formulée par la Commission qui vise à fournir une aide d'urgence au sein de l'UE. Les Présidents suivent le processus de révision annoncée du règlement « Dublin ».
15. Les Présidents reconnaissent que la nécessité de renforcer le contrôle des frontières extérieures de l'UE va de pair avec l'intensification du soutien aux réfugiés syriens, aux



9 mai 2016

pays voisins de la Syrie ainsi qu'aux Etats membres les plus touchés par cette crise. L'Union européenne doit jouer un rôle proactif dans la mise en œuvre du processus de paix et de développement dans ces régions instables. Les Présidents accueillent favorablement l'ensemble de propositions de la Commission européenne visant à sécuriser les frontières extérieures et attendent avec intérêt l'adoption du Conseil sur la proposition concernant un corps européen de garde frontières et de garde-côtes.

16. Les Présidents saluent la proposition révisée de règlement pour l'établissement d'un système d'entrée/sortie (EES) s'inscrivant dans le train de mesures sur les « frontières intelligentes ». Ils sont persuadés que ce système d'entrée/sortie permettra de moderniser la gestion des frontières extérieures en améliorant la qualité et l'efficacité des contrôles, et d'aider les Etats membres face à l'augmentation du volume de voyageurs qui entrent dans l'UE et qui en sortent.

### **Le renforcement de l'Union européenne**

17. Les Présidents notent que la « Déclaration de Rome », signée le 14 septembre 2015 signée par 4 Parlements/Chambres ainsi que suivie entretemps par 12 présidents supplémentaires d'Assemblées parlementaires nationales, soutenue par deux pays candidats et ouverte à la signature de la part des Présidents de toutes les Assemblées parlementaires des Etats membres de l'UE, lance un appel en faveur d'un nouvel élan dans l'intégration européenne.
18. Les Présidents constatent que la « Déclaration de Rome » vise à renforcer l'Union européenne et ses institutions de même qu'à conférer aux Parlements nationaux un rôle élargi dans la prise de décision de l'UE.
19. Les Présidents soulignent que l'Union européenne doit insister sur ses valeurs fondamentales – les droits de l'Homme, la démocratie et la prééminence de l'Etat de droit- et que celles-ci ne peuvent jamais être remises en cause. Dans ce sens, les Présidents insistent que l'UE doit assurer le respect des valeurs fondamentales qui la fondent.
20. Les Présidents constatent que suite aux conséquences de la crise économique et financière un renforcement de la dimension sociale est nécessaire. Dans ce sens, ils soulignent la nécessité de lier davantage les politiques économiques aux politiques sociales et de trouver une balance entre équilibre économique et budgétaire et équilibre social. Les Présidents constatent la nécessité de renforcer le volet social du semestre européen.
21. Les Présidents s'inquiètent des taux alarmants de chômage des jeunes au sein de l'UE et souhaitent que l'Union européenne devienne synonyme de perspective pour les jeunes européens afin qu'il n'y ait pas de génération perdue.



9 mai 2016

22. Les Présidents suivent avec attention l'ensemble des propositions du Parlement européen de modifier le droit électoral de l'UE.

### **Le rôle des Parlements nationaux et la coopération interparlementaire**

23. Les Présidents soulignent la volonté générale des Parlements nationaux de jouer un rôle plus actif au niveau de l'Union européenne. Ils saluent également le souhait des Parlements nationaux à être impliqués davantage dans les discussions sur le semestre européen et dans les programmes nationaux de réforme.
24. Les Présidents insistent d'autre part sur l'évidence que les traités de libre échange CETA et TTIP soient portés devant les parlements Nationaux.
25. Les Présidents estiment que le « carton vert » (dialogue politique renforcé) constituerait, en plus des formes existantes de contrôle et d'implication parlementaire, un instrument concret pour les Parlements nationaux qui souhaitent jouer un rôle proactif au bon fonctionnement de l'UE. Ils reconnaissent également que certains Parlements nationaux ne seraient pas en mesure d'utiliser le « carton vert » (dialogue politique renforcé) à cause de traditions constitutionnelles internes.
26. Les Présidents saluent les efforts entamés dans le cadre des trois projets pilotes ainsi que par la COSAC concernant l'introduction d'un « carton vert » (dialogue politique renforcé), tout en constatant qu'une partie des questions concernant le « carton vert » (dialogue politique renforcé) restent ouverte. Dans ce sens, ils saluent que la Présidence néerlandaise ait mis ce sujet à l'ordre du jour de la LV COSAC, qui se tiendra à La Haye les 13-14 juin 2016. Ils attendent avec intérêt le 25<sup>ème</sup> Rapport semestriel de la COSAC qui présentera un suivi du travail et encouragent la COSAC de poursuivre les discussions en vue de l'introduction d'un « carton vert » (dialogue politique renforcé).
27. Les Présidents affirment que la procédure du « carton jaune » nécessite une amélioration sans changement des Traités. Dans ce contexte, les Présidents soutiennent la COSAC dans son appel à la Commission de redoubler l'effort pour assurer des réponses de meilleure qualité et plus rapides aux avis motivés.
28. Les Présidents prennent acte du référendum sur le maintien du Royaume- Uni dans l'UE prévu le 23 juin 2016 et de l'accord conclu par les 28 pays de l'Union européenne sur les nouveaux termes de l'appartenance du Royaume - Uni à l'UE. Dans ce contexte, les Présidents prennent acte du « système de carton rouge », qui donnerait la possibilité aux Parlements nationaux de bloquer une proposition de loi.
29. Les Présidents accueillent favorablement l'accord conclu entre le Parlement et le Conseil le 26 novembre 2015, renforçant le mandat d'Europol pour veiller à ce que l'agence soit réellement à même de lutter contre l'augmentation des infractions transfrontalières et des menaces terroristes.



9 mai 2016

30. Les Présidents invitent les Etats membres à pleinement mettre en œuvre les instruments prévus par l'actuel et le futur règlement Europol.
31. Les Présidents réaffirment que conformément à l'article 88 du TFUE le contrôle des activités d'Europol est effectué par le Parlement européen, avec les parlements nationaux. Ils constituent un groupe de contrôle parlementaire conjoint spécialisé, établi ensemble par les Parlements nationaux et la commission compétente du Parlement européen. Ils soulignent que les modalités du contrôle des activités d'Europol doivent être définies par le Parlement européen en association avec les Parlements nationaux, tout en insistant que le Parlement européen et les Parlements nationaux soient mis à pied d'égalité et en rappelant que l'entrée en vigueur du règlement Europol est prévu pour le 1<sup>er</sup> mai 2017.
32. Afin de définir les modalités de fonctionnement du groupe de contrôle parlementaire conjoint, les Présidents proposent d'adopter une approche étape par étape et de demander à un groupe de travail, composé par la Troïka de la Conférence des Présidents, de réfléchir aux modalités de contrôle et de proposer un avant-projet, après avoir consulté les autres Parlements/Chambres. Ce groupe de travail enverrait cet avant-projet à tous les Parlements/Chambres en amont d'une réunion interparlementaire organisée par la commission LIBE au Parlement européen en automne 2016, ayant ainsi la possibilité de débattre et de s'exprimer sur cet avant-projet. Finalement, sur base de l'avant-projet et du débat qui en découle, le groupe de travail prépare et soumet un projet de texte avant le 16 décembre 2016, permettant aux Parlements/Chambres d'amender le texte jusqu'en février 2017 en amont de la prochaine Conférence des Présidents des Parlements de l'UE, afin qu'il puisse y être adopté. .

### **Assurer la sécurité des citoyens dans le respect des libertés fondamentales**

33. Les Présidents condamnent fermement les attentats terroristes odieux et lâches perpétrés ces derniers mois en Europe et dans de nombreux autres pays du monde, et ils expriment toute leur compassion aux victimes et à leurs familles. Ces attentats meurtriers visent les valeurs européennes de liberté, de démocratie et de respect des droits de l'homme et de l'Etat de droit. Dans ce sens, les Présidents confirment que la meilleure réponse au terrorisme est celle de l'Etat de droit et de la liberté.
34. Les Présidents soulignent que l'UE en soi constitue un symbole des droits et libertés et représente des modèles de référence pour la protection des droits fondamentaux et le respect des libertés fondamentales à l'égard non seulement des citoyens européens, mais aussi de tous ceux qui vivent à l'intérieur de ses frontières.
35. Les Présidents réaffirment la plus-value d'une « Union européenne de la sécurité » et la nécessité d'exploiter de manière coordonnée le cadre et les instruments mis en place par la Commission européenne.



9 mai 2016

36. Les Présidents soulignent que l'Union européenne doit lutter contre le terrorisme, la radicalisation conduisant au terrorisme et le recrutement ainsi que le financement lié au terrorisme en sauvegardant la solidarité et l'unité des Etats membres. En ce sens, ils suivent avec un intérêt particulier le développement de la nouvelle Stratégie de sécurité intérieure pour l'Union pour la période 2015-2020. En outre, les Présidents attendent avec intérêt la « Stratégie globale de l'UE concernant la politique étrangère et de sécurité », qui sera présentée en juin 2016 par la Haute Représentante/ Vice-Présidente, Federica Mogherini et rappellent que les Parlements nationaux ont soumis des propositions sur la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) ainsi que sur la question des migrations afin de contribuer à la préparation de la « Stratégie globale de l'UE ».
37. Les Présidents suivent avec attention la mise en œuvre du nouveau Plan d'action en faveur des droits de l'homme et de la démocratie pour la période 2015-2019, adopté par le Conseil le 20 juillet 2015 et qui réaffirme l'engagement de l'Union européenne pour promouvoir et protéger les droits de l'Homme et pour soutenir la démocratie au niveau mondial.
38. Les Présidents constatent avec inquiétude les menaces sécuritaires que pose le terrorisme et mettent en évidence la nécessité d'améliorer la coopération entre les services de renseignement européens, les experts nationaux de lutte contre le terrorisme et autres autorités. Ils invitent aussi tous les Etats membres à partager leurs renseignements avec Europol et Eurojust dans la lutte contre le terrorisme et le crime organisé. Les Présidents reconnaissent que, en ce qui concerne le renforcement de la capacité collective à lutter contre le terrorisme, des progrès importants ont déjà été réalisés au sein de l'UE. Dans ce sens, ils prennent acte de la directive sur les données des dossiers passagers (PNR), votée en séance plénière le 14 avril 2016.
39. Les Présidents constatent avec inquiétude le phénomène croissant des « combattants terroristes étrangers » et mettent en évidence que la priorité doit être donnée à la prévention de la radicalisation et du recrutement des citoyens européens par des organisations terroristes. En outre, les Présidents soulignent la nécessité de veiller à ce que les personnes déjà radicalisées suivent des programmes de déradicalisation et ne puissent véhiculer des messages de propagande terroriste ou de discours de haine. Dans ce sens, les Présidents attendent avec intérêt le code de conduite contre les discours haineux en ligne de la Commission européenne et réaffirment la nécessité de s'échanger préventivement les informations sur les personnes les plus exposées au risque de radicalisation.

#### **IPEX (système d'échange interparlementaire d'informations sur l'UE)**

40. Les Présidents saluent les conclusions sur IPEX adoptées à la réunion des Secrétaires généraux des Parlements de l'Union européenne qui s'est tenue les 14 et 15 février 2016 au Luxembourg.



9 mai 2016

41. Les Présidents notent avec satisfaction que, pendant les dernières années, IPEX s'est développé en tant qu'outil fiable et efficace d'échange interparlementaire de documents et d'informations pertinentes pour la coopération interparlementaire et ceci grâce aussi à l'engagement continu du Parlement européen.
42. Les Présidents tiennent à remercier le Parlement italien pour le travail accompli et les résultats obtenus au cours de son année de présidence du Conseil d'IPEX, notamment les efforts entrepris afin de mettre en place les nouvelles lignes directrices, adoptées à Rome le 13 mars 2015. Les Présidents tiennent également à remercier le Parlement autrichien d'avoir accueilli la réunion annuelle des correspondants d'IPEX, la Chambre des Députés du Luxembourg et le Parlement européen d'avoir accueilli les réunions du Conseil, le Sénat de Belgique pour sa disponibilité à engager officiellement le responsable de l'information d'IPEX et le Parlement européen qui a fourni la logistique et l'infrastructure.
43. Les Présidents chargent la présidence luxembourgeoise à poursuivre la réflexion sur une stratégie numérique, visant à conférer à IPEX une stratégie détaillée et efficace afin que la présidence tournante mette en place un programme de travail à moyen terme.